

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin,
Conseillers,

Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (pouvoir à Mr LONGO Gilbert) Léa Mollier (pouvoir à MOLLIER Karine), Estelle Milani (pouvoir à MILANI Cédric)

Absents non excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : Céline Cazals

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 14 mars 2023.

Modification ordre du jour les Délibérations végétalisation du Maréchal et Délibérations devis busage seront 1 seule et même délibération au lieu de deux distinctes.

- **Décisions prises par le MAIRE**

- Signature des Arrêtés concernant les avancés d'échelons de Paul RIVOIRE et de Céline CAZALS
- Pour donner suite à une demande de la sous-préfecture, concernant le changement ou non du bureau de vote de la commune, le choix a été fait de garder 1 seul bureau de vote en Mairie.
- La subvention du département pour les travaux de voirie (route de la Bouvatière et route de l'Eglise) a été accordée pour un montant de 14 736€.
- Des devis sont en cours concernant des travaux sanitaire sur les deux appartements au-dessus de la mairie à la suite d'infiltrations d'eau dans les salles de bains.
- Un point a été fait entre Free, le département et les Mairies de Saint Albin de Vaulserre et de Saint Martin de Vaulserre concernant l'installation d'une antenne. A la suite de cette réunion FREE ne souhaite pas changer de projet. Une nouvelle réunion est planifiée entre le département et le responsable de la région de FREE
- Concernant le projet la réhabilitation de l'hospice, le maire a participé à une réunion à la DTT de Grenoble avec SOLIHA et l'intercommunalité dans le but de présenter le projet et d'obtenir les subventions de l'état, le retour est positif.
- Le contrat de maintenance Charvet concernant le panneau lumineux de la commune a été signé pour l'année 2023 avec une augmentation de 10% du prix 2022.
- L'appel d'offre MARCHÉ DE RÉFECTION DU TOIT DE LA SALLE DES FÊTES Marché public de travaux. CPV 45321000-3 (isolation thermique) CPV 453261215-4 (panneaux photovoltaïque) CPV 45600000-7 (couverture) a été infructueux.
- Le photocopieur de la Mairie a été changé et installé ce jour à la suite de la délibération du mois de mars.

- Le conseil municipal doit se réunir afin d'élire un représentant et trois suppléants pour le vote des sénateurs, à la date du 9 juin 2023 à 20h, le conseil municipal du mois de juin ce tiendra le vendredi 9 juin au lieu du mardi 13 juin 2023.

- **Délibération vote des subventions aux associations.**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de verser les subventions aux associations somme suit :

<i>Organisation bénéficiaire</i>	<i>Montant 2023</i>
ADMR	150,00 €
Sou des écoles des Trois Villages	200,00 €
Club d'astronomie Les Nuits Magiques	100,00 €
Croix rouge (section les Abrets)	100,00 €
FFDSB (1)	100,00 €
Comité d'animation de Saint Albin de Vaulserre	100,00 €
Souvenir Français	100,00 €
AICA (2)	100,00 €
Comité d'animation des 3 villages	100,00 €
TOTAL	1 050,00 €
(1): don du sang (2): Les chasseurs unis (St Jean, St Albin, St Martin, Pont de Beauvoisin)	

- **Délibération Changement des contrats de la Salle des fêtes**

Les membres du conseil municipal délibèrent et décident à l'unanimité de valider les nouveaux contrats de location de la salle des fêtes qui seront effectifs à partir du 1 mai 2023.

(1 contrat de location usager/ 1 contrat de location associations).

- **Délibération tarifs et modalités de location de la salle des fêtes**

Les membres du conseil municipal délibèrent et décident à l'unanimité de valider les nouveaux tarifs et modalités de location de la salle des fêtes comme ci-dessous

Période	Commune	Personnes extérieures à la commune	Associations de la commune	Associations Intercommunales	Associations extérieures à la commune
Tarif hiver 1 ^{er} novembre au 31 mars	300 €	470 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : gratuite 3 ^{ème} utilisation : 200 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : 100 € 3 ^{ème} utilisation et + : 200€	300 €
Tarif été 1 ^{er} avril au 31 octobre	250 €	400 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : gratuite 3 ^{ème} utilisation et + : 200 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : 100 € 3 ^{ème} utilisation et + : 200€	250 €
Lave-vaisselle	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Ménage	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Cautions					
Ménage	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Location	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €

- **Délibération comptable Application de la fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57, adoptée par la commune depuis le 1^{er} janvier 2023 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil communal à déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la commune l'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédié aux dépenses imprévues).

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, d'Appliquer la fongibilité des crédits sur le budget de l'année 2023.

- **Délibération Végétalisation et busage du lotissement « le Maréchal »**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à 8 voix et 1 abstention d'autoriser Mr le Maire à signer « bon pour accord » le devis Cholat pour un montant de 19 624.30€ HT soit 23 549.16 € TTC

Les demandes de subventions « 1 arbre 1 habitant » et « fonds verts » seront demandées pour ce projet.

- **Délibération Convention « Comité d'Animation de St Albin de Vaulserre »**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de validé la convention pour le Comité d'Animation de St Albin de Vaulserre, présentée ce jour.

Autorise Mr le Maire à signer la convention.

- **Point Représentant des Communes à l'intercommunalité**

A la suite du renouvellement de l'exécutif de la Communauté de communes le 23 février dernier, il est nécessaire de désigner les nouveaux représentants pour actualiser les commissions communautaires.

Nom de la commission	Personnes référentes	Nombre de représentants	Représentants commissions	
	VP		Noms	Prénoms
Développement économique, emploi et insertion	Jean-Paul BONNETAIN Thérèse TISSERAND	1 élu par commune	ROCHET	Marc
Stratégie financière, patrimoniale et système d'information	Laurent MICHEL/Raymond COQUET	1 élu par commune	Milani	Cédric
Développement Durable et Mobilité	Gilles BOURDIER	1 élu par commune	Milani	Estelle
Mutualisation et projet de territoire, service à la population	Patrick BLANDIN /Benjamin GASTALDELLO Vincent DURAND/Delphine HARTMANN	1 élu par commune	Mollier	Karine
Agriculture, PAT et stratégie foncière	Philippe GUERIN	1 élu par commune	Girard-cusin	Christian
Eau et assainissement	Frédéric LELONG	1 élu par commune	Longo	Gilbert

- **Point travaux**

Les travaux de voirie route de la mairie, et route de la Bouvatière effectués par l'entreprise Colas commenceront ce vendredi 14 avril 2023.

L'emploi jeune à commencer ce jour, mardi 11 avril 2023, avec Paul RIVOIRE.

En attente de devis pour un meuble de rangement pour la vaisselle de la salle des fêtes.

- **Point Commissions**

Le comice agricole 2023 aura lieu aux Abrets en Dauphiné avec concours de labour à
Pour le comice agricole 2024, Granieu ne s'est pas encore prononcé.

Le budget du SIVU de l'école a été voté.

- **Questions diverses.**

-Organisation du 8 mai, commémoration à 11h aux monuments aux morts.

- Commander une coupe de fleur

- Un pot de l'amitié sera proposé

-La place devant de l'Eglise est régulièrement sale (canettes, mégots de cigarettes, papiers...), des affiches vont être installés dans un premier temps.

- **Fin de la réunion à 22h25**

MILANI Cédric,

Le 11 avril 2023

